

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 16	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 5
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 14 juin 2022

Vote(s) pour : 41  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 20 juin 2022,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-06-20-BD-50 :

**Garantie octroyée au FC METZ STADIUM pour l'aménagement d'un espace de co-working.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2252-1 et suivants,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, et notamment ses articles 107 et 108,  
VU le régime cadre exempté N° SA 48740

VU la demande adressée par la SAS FC METZ STADIUM en vue de l'octroi d'une garantie d'emprunt par Metz Métropole au soutien de l'emprunt contracté par la SAS auprès du CIC EST pour un montant de 1 500 000,00 €, pour une durée de 80 mois dont 5 mois de franchise,

CONSIDERANT que le projet financé, en l'occurrence l'aménagement de l'espace de coworking s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation du Stade Saint-Symphorien et notamment des espaces d'activité et d'affaires qui contribuent au rayonnement économique, culturel, sportif et social de l'Eurométropole de Metz,

CONSIDERANT que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles relatives au plafond de garantie, à savoir la division du risque et au partage du risque,

DECIDE :

- D'OCTROYER sa garantie pour le projet d'aménagement de l'espace de coworking dans le cadre du programme de modernisation du Stade Saint-Symphorien, financé par un prêt bancaire auprès de la banque CIC EST dont les conditions financières sont les suivantes :
  - o Objet du prêt : Aménagement d'un espace de coworking ;
  - o Montant du crédit : 1 500 000 EUR (Un million cinq cent mille euros) ;
  - o Taux fixe : 1,500 % l'an ;
  - o TEG par an : 1,59 % ;
  - o Durée : 80 mois dont 5 de franchise ;
  - o Amortissement : 75 mensualités ;
  - o Date prévisionnelle de la première échéance : 15/09/2022 ;
- D'ACCORDER sa garantie à hauteur de 250 000 € pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au

- titre de l'emprunt contracté auprès du CIC EST pour un montant de 1 500 000,00 € par la SAS FC METZ STADIUM sur un durée de 80 mois dont 5 mois de franchise ;
- DE S'ENGAGER au cas où la SAS FC METZ STADIUM ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer 1/6<sup>ème</sup> maximum du paiement en lieu et place à la première demande du CIC EST par lettre, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement ;
  - DE S'ENGAGER à créer, en tant que besoin, des ressources suffisantes pour assurer le paiement des sommes dues à CIC EST ;
  - D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait la mise en œuvre de la garantie.

Pour extrait conforme  
Metz, le 21 juin 2022  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20220620-2022-06-DB50-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-06-DB50  
**Date de décision :** lundi 20 juin 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Garantie d'emprunt octroyée à la SAS FC Metz Stadium  
**Classification :** 7.3 - Emprunts  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 23/06/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20220620-2022-06-DB50-DE  
**Document principal :** 99\_DE-50.pdf

#### Historique :

22/06/22 10:06	En cours de création	
22/06/22 10:08	En préparation	Catherine DELLES
23/06/22 14:35	Reçu	Catherine DELLES
23/06/22 14:36	En cours de transmission	
23/06/22 14:39	Transmis en Préfecture	
23/06/22 14:43	Accusé de réception reçu	